

SESSION 2010

Mercredi 22 septembre 2010

9H A 12H – Amphi. MONTPERRIN

3^{ème} EPREUVE ECRITE

DROIT FISCAL DES AFFAIRES

Monsieur FLUOR

Monsieur Fluor est Chirurgien dentiste, activité qu'il exerce à titre libéral et individuel.

Il a réalisé en 2010, les opérations suivantes:

- Emission de factures pour des soins dentaires pour un montant 150.000 €, dont 15.000 € sont restés impayés; Parmi les factures envoyées, des soins pour un montant de 30.000 € seront seulement effectués en 2011.
- Etablissement d'une provision de 30.000 € pour tenir compte de la dépréciation de sa clientèle suite à l'arrivée d'un nouveau Chirurgien-dentiste ;
- Vente de prothèses dentaires à d'autres chirurgiens-dentistes pour un montant de 10.000 € et de Tee-shirts de surf d'une marque hawaïenne dont il détient l'exclusivité en France pour 5.000 € ;
- Il exerce son activité dans sa résidence secondaire qui n'a pas été inscrite au registre des immobilisations. Cet immeuble a été acquis en 1992 pour un prix de 150.000 €. Sur les 150 m2 de l'appartement, 30 m2 sont réservés à l'exercice de son activité. Il a payé 1.000 € de taxe d'habitation et souhaite déduire de ses revenus fonciers un loyer mensuel de 1.000 € ;
- Achat d'une voiture destinée à ses déplacements professionnels qu'il souhaite déduire de ses revenus professionnels. Il s'agit d'une Porsche qui émet 210g de CO2. La voiture a été acquise le 1^{er} mars 2010 pour un montant de 50.000 € et constitue son unique véhicule.
- Il a dépensé 1.500 € pour 8 heures de formation professionnelle sur les nouvelles techniques d'implants dentaires;
- Il a payé 10.000 € à un confrère au titre d'une prothèse dentaire, suite à un phénomène de décalcification dentaire;
- Il a reçu deux factures de 5.000 € et 2.000 € pour des frais de développement d'un site internet destiné notamment à partager son calendrier avec ses clients et automatiser la prise de rendez-vous. Seule la première facture a été réglée en 2010.
- Il a pris en location 15 garages dans son immeuble afin de les sous-louer. En 2010, suite à des travaux importants, cette activité affichait un déficit de 3.000 €.
- Il envisage de changer les modalités d'exercice de sa profession et d'apporter sa clientèle à une SCP qu'il constituerait avec son principal collaborateur et dont il détiendrait 65 % des parts. A cette occasion l'appartement serait vendu à la SCP pour un prix de 350.000 €.

⇒ Etablir une note en expliquant les modalités d'imposition de M. Fluor (catégories d'imposition, détermination du résultat fiscal) en justifiant chaque opération au regard des principes fiscaux applicables;

⇒ Etablir une note expliquant les conséquences fiscales liées à la modification des conditions d'exercice de son activité (apport clientèle à la SCP) et à la vente de son appartement ;

II. Sujet d'actualité.

Renforcement dans la Loi de Finances rectificative pour 2009 des dispositifs de lutte contre l'évasion fiscale internationale (2 pages maxi)